COMMUNICATION

Recensement, des chiffres aujourd'hui pour construire demain

Les Guérandaises et les Guérandais sont recensés tous les ans par sondage sur la base d'un échantillon de 8% des logements de la Ville, tirés au sort par l'Insee. Se faire recenser est un geste civique, obligatoire et utile. Il permet de déterminer la population officielle de chaque commune. Cette année, à nouveau, la réponse Internet est le mode de collecte à privilégier.

Publié le 12 janvier 2022

Du 20 janvier au 26 février 2022 inclus, 4 agents recenseurs recrutés par la Ville, Sophie FOURNIER, Anne-Marie CORBIN, Bénédicte BROCHARD, Dominique BERTHIER coordonnés par Anne LE GOUARD, se présenteront à votre domicile. Munies d'une carte officielle, ces personnes vous remettront vos identifiants pour vous faire recenser en ligne (www.le-recensement-et-moi.fr). Si vous ne pouvez pas répondre par Internet, vous pourrez toutefois utiliser un questionnaire papier remis par votre agent recenseur.

Le recensement, c'est obligatoire et utile à tous

Les résultats du recensement sont utilisés afin de fixer la participation de l'État au budget des communes et le nombre d'élus au Conseil Municipal. Développer des services municipaux, construire des logements ou faire évoluer l'offre en matière de transport collectif sont également des projets s'appuyant sur la connaissance de la population. Enfin, le recensement aide aussi les professionnels à mieux connaître le marché, et les associations leur public. En résumé, le recensement permet de prendre des décisions adaptées aux besoins de la population.

La réponse numérique à privilégier

La réponse par Internet est le mode de collecte principal : votre agent recenseur vous propose systématiquement ce mode de réponse. Lorsque vous faites le choix de valider la réponse en ligne, il vous est remis une notice d'information comprenant les codes d'accès et mot de passe nécessaires pour vous connecter au questionnaire électronique et l'agent recenseur convient avec vous d'une date limite de réponse. Ce mode de collecte est privilégié car il présente de nombreux avantages pour tous les acteurs :

→→ pour les personnes recensées : pas de second passage de l'agent recenseur, remplissage rapide et facilité, accusé de réception par courriel, confidentialité respectée ;

→→ pour tous : des réponses de qualité, un recensement moins coûteux et plus respectueux de l'environnement.

Vous êtes invités à réserver le meilleur accueil aux agents recenseurs car il est primordial que chacun participe au recensement de la population !

Ville de
Guérande

HOTEL DE VILLE
7 place du marché au Bois
44350 Guérande
Tél : 02 40 15 60 40

HORAIRES :
Lun - Ven : 8h30 > 12h
13h30 > 17h30
Mar : 14h30 > 17h30
Sam : 9h > 12h